



Normandie Connectée : Aide à l'aménagement de Tiers- Lieux et d'Espaces Publics Numériques (Fonds européens FEDER)

L'ambition de la Stratégie numérique normande est de faire de la Normandie un territoire de référence pour sa dynamique de développement numérique, pour la place du numérique dans son économie, dans les usages quotidiens des citoyens et l'accessibilité au numérique. Dans cet objectif, la Région structure une offre de services de proximité à travers la mise en oeuvre de Normandie Connectée : réseau des Espaces Publics Numériques et des Tiers-lieux Normandie, pour répondre aux attentes et besoins de tous les territoires et de tous les normands.

Face à la vitesse d'évolution de la technologie et des usages, l'enjeu est de maintenir un haut niveau de service. Pour ce faire, la Région anime et accompagne le réseau Normandie Connectée afin d'apporter aux habitants et aux professionnels une culture et une compétence numériques, qui leur permettent d'en appréhender et d'en maîtriser l'ensemble des enjeux et des outils nécessaires à leur quotidien et à leurs activités, et ainsi de devenir acteurs éclairés d'une société numérique choisie et responsable.

Objectifs

Ce dispositif permet de financer deux catégories de projets :

- **Catégorie 1** : des projets de construction, réhabilitation et aménagement de nouveaux tiers-lieux ou Espaces Publics Numériques portés par des collectivités locales pouvant être inscrits aux contrats de territoire détaillés dans la fiche [Normandie Connectée : Aide à l'aménagement de Tiers-Lieux et d'Espaces Publics Numériques dans le cadre des Contrats de Territoire | Région Normandie](#)
- **Catégorie 2** : l'aménagement de nouveaux lieux ou lieux existants pour la mise en oeuvre de projets de création ou de développement d'activité de porteurs de projets publics ou privés et détaillés dans cette fiche.

Ce dispositif vise donc les objectifs suivants :

- L'aménagement et la transformation numériques des territoires.
- Le développement des usages et services numériques et leur accès.
- La création d'activités numériques nouvelles et le développement de nouvelles formes de travail pour une meilleure conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle.
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre liés aux déplacements domicile travail.
- La mise en place de nouveaux modèles organisationnels et managériaux, compatibles avec l'amélioration de la qualité de vie des habitants et leur montée en compétences sur le numérique.
- Participer à l'attractivité et l'animation des territoires.
- Une meilleure inclusion numérique grâce à une offre d'espaces numériques accessibles au plus grand nombre.
- L'accompagnement à la création de tiers-lieux pour développer les nouvelles formes de travail et d'activités.

Bénéficiaires

Les bénéficiaires du dispositif sont les personnes morales de droit public et les personnes morales de droit privé.

Pour pouvoir solliciter le dispositif, les entreprises doivent s'inscrire dans le cadre d'un projet partenarial (la convention de partenariat doit être signée avant la programmation de l'aide).

Caractéristiques de l'aide

Le projet doit concerner un lieu labélisé ou inscrit dans une trajectoire de labellisation Normandie Connectée (cf. [Cahier des charges Normandie Connectée](#)).

Projets de catégorie 2

L'aide vise à financer via la mobilisation des fonds européens FEDER les porteurs de projets de tiers-lieu ou d'espace public numérique en phase de création ou de développement de nouveaux services.

Dépenses éligibles :

- Etudes préalables ;
- Maîtrise d'ouvrage/d'œuvre, ingénierie, AMO, coordination, animation, accompagnement au changement, évaluation de l'impact du projet : frais de personnel et/ou prestations externes ;
- Achat/abonnements à des outils/services numériques, licences/logiciels, etc. ;
- Acquisition d'équipements et de matériels numériques ;
- Assistance/maintenance sur la durée du projet conventionné ;
- Dépenses indirectes de fonctionnement uniquement sous forme d'options de cout simplifié (OCS) ;
- Travaux de réhabilitation et d'aménagements légers (types cloisonnement, etc.), acquisition de meubles meublants, permettant la mise en œuvre du projet numérique pour les EPN ou Tiers-lieux s'inscrivant dans un réseau régional d'intérêt général.

Montant de l'intervention européenne :

- Le montant après instruction de la subvention ne peut pas être inférieur à 20 000 €.
- Le taux d'aide est de 80%, sous réserve des taux d'aide publique fixés par la réglementation des aides d'Etat et d'autofinancement minimal des projets d'investissement des collectivités et EPCI.

Contacts

Contact - Réseau Normandie Connectée

LENOEL Anne

Direction Aménagement Numérique

Service Transformations Numériques des Territoires

Chargée de projet usages numériques

02 14 47 62 22

anne.lenobel@normandie.fr

Contact - FEDER

SEGNA Federica

Direction Aménagement Numérique

Service Fonds Européens Numériques et Innovations

Gestionnaire - instructeur FEDER Numérique

02 14 47 63 21

Federica.SEGNA@normandie.fr

**Cofinancé par l'Union européenne avec le fonds européen de
développement régional (FEDER)**

